

Communiqué de presse



Le 6 janvier 2026

La France à l'épreuve des turbulences économiques et politiques, l'AGS en rempart social

Contact presse :
presse@delegation-ags.fr

L'année 2025 aura confirmé l'ampleur des tensions qui traversent l'économie française. Dans un contexte marqué par la morosité économique, l'incertitude politique et géopolitique, et la disparition progressive des mesures de soutien après la crise sanitaire, la dynamique des défaillances d'entreprises reste préoccupante. Après un record de 66 000 faillites en 2024, la tendance haussière s'est poursuivie en 2025 (estimation + 6 %).

Dans ce contexte fragilisé, l'Association pour la Gestion du régime de Garantie des créances salariales (AGS) publie un premier bilan 2025. En garantissant le paiement des salaires en cas de défaillance, l'AGS participe au maintien de l'équilibre économique, évitant que les faillites ne se transforment en crise sociale.

Les chiffres clés 2025 en bref



Plus de 2,2 milliards d'euros pour les salariés d'entreprises en difficulté dans un environnement économique sous contrainte

En 2025, près de **250 000 salariés** ont bénéficié de la garantie, soit une augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. En moyenne, l'AGS a accompagné **plus de 4 800 bénéficiaires chaque semaine**, dont **près de 3 000 à la suite de la perte de leur emploi**, jouant un rôle déterminant pour faciliter leur rebond professionnel.

En 2025, l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) a mobilisé **2,233 milliards d'euros** pour protéger les salariés d'entreprises en difficulté, du jamais vu dans l'histoire de l'AGS.

« Cette dynamique n'est pas une exception française : l'ensemble des pays européens a connu un schéma similaire, avec une chute des défaillances pendant la pandémie suivie d'un rattrapage à la sortie de crise. Mais l'intensité du mouvement en France demeure préoccupante. Le rôle de l'AGS est plus que jamais essentiel pour limiter les effets de la crise économique sur le volet social. En moyenne, l'AGS a avancé plus de 8 800 euros par salarié en 2025. » explique Christian Nibourel, Président de l'AGS.

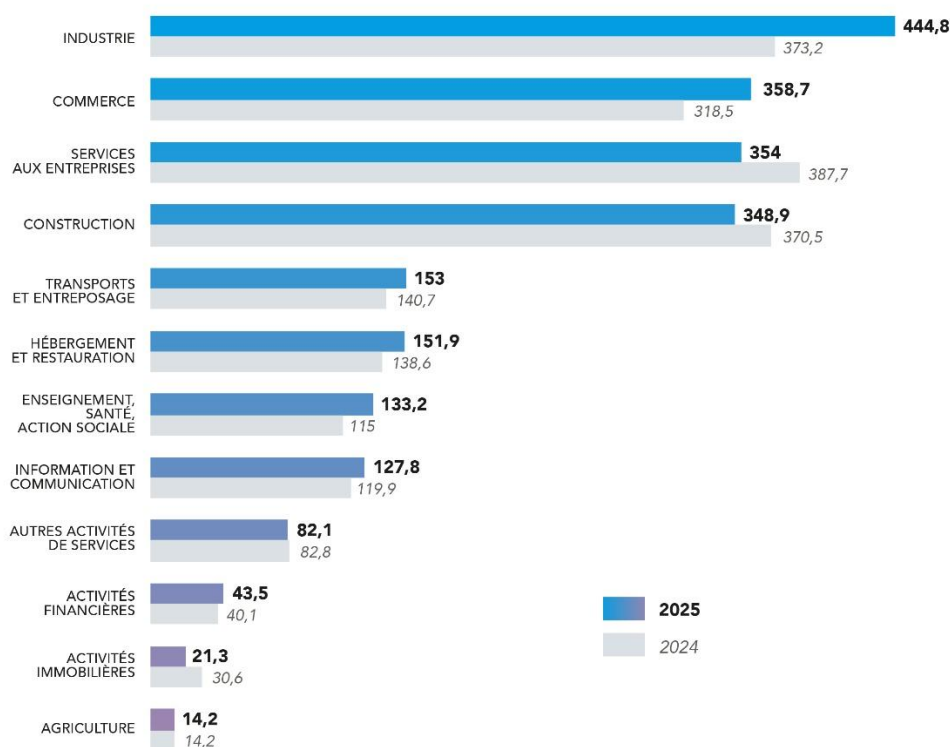
Cette année, bien que le nombre de salariés accompagnés reste stable (+1%), le rythme des montants avancés est plus soutenu (+5%). *« Cela s'explique par plusieurs facteurs : d'une part, l'augmentation du salaire moyen par tête, et d'autre part, l'évolution du profil des salariés en fonction de la typologie de secteurs accompagnés ou encore de la nature des créances couvertes »* explique Antonin Blanckaert, Directeur général de l'AGS.

Tous les secteurs sont concernés

Tous les secteurs sont aujourd'hui concernés par les difficultés, aux premiers rangs desquels l'industrie, les services aux entreprises, la construction ou encore le commerce.

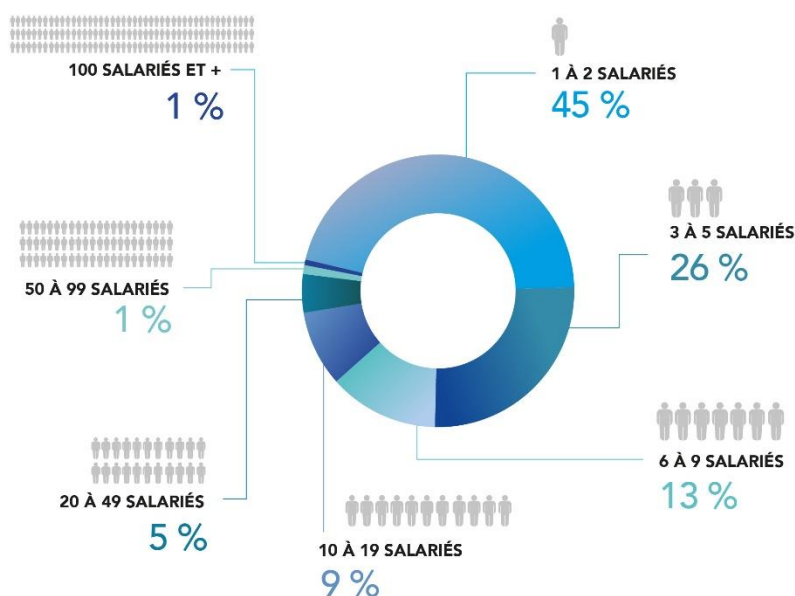
L'industrie se distingue particulièrement. Elle devient le premier secteur accompagné par l'AGS en termes d'avances et de bénéficiaires, avec **plus de 41 800 salariés accompagnés sur l'année**, soit près de **17 % des bénéficiaires**, en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente.

MONTANTS AVANCÉS PAR SECTEUR EN 2024 ET 2025 (en millions d'euros)



Les TPE : des faillites parfois silencieuses qui pèsent lourd

RÉPARTITION DES AFFAIRES OUVERTES EN 2025 PAR TAILLE D'ENTREPRISES



L'AGS accompagne majoritairement **des entreprises de moins de 10 salariés - 84 % des entreprises accompagnées**. La progression des interventions de l'AGS auprès des TPE est de 2,8% par rapport à l'année précédente.

Un régime solide face à des perspectives encore incertaines

Les liquidations judiciaires, souvent directes, signe de situations financières devenues irrémédiables, sont en recul et représentent désormais 60% des affaires ouvertes, marquant le retour à un niveau similaire à ceux observés avant la crise sanitaire.

Dans ce contexte appelé à perdurer en 2026, l'AGS reste pleinement mobilisée. **« Plus de 82 % des demandes d'avance sont traitées en moins de 48 heures, garantissant un soutien rapide et efficace aux salariés. Malgré l'ampleur des chocs, l'AGS est parvenue à maintenir l'équilibre financier de son régime tout en accompagnant massivement les entreprises en difficulté et leurs salariés. »** indique Antonin Blanckaert, Directeur Général de l'AGS.

À PROPOS DE L'AGS

Créé en 1974, le régime de garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Acteur de la protection sociale unique, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est composé de 250 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DROM. Acteur de l'économie et de l'emploi, l'AGS accompagne et soutient les entreprises et leurs salariés tout au long de la procédure collective.

En 2025, l'AGS a accompagné près de 250 000 salariés, pour un montant total avancé de plus de 2,2 milliards d'euros.